

Habitat participatif

Un autre système de valeurs : se loger oui, mais en vivant autrement.

En 2013, la Loi du Ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement a donné un cadre à **l'habitat participatif** et à **l'habitat groupé en autopromotion**.

Ces démarches développées en Europe du Nord ont attiré de plus en plus de citoyens, y compris dans le Sud de la France et notamment en Languedoc-Roussillon, région marquée par la précarité des populations et la vulnérabilité de l'environnement.

Il s'agit de **projets définis en commun par des habitants** – à la sensibilité écologique souvent affirmée – souhaitant :

- d'une part participer activement à la recherche, l'acquisition, l'aménagement de leur cadre de vie,
- d'autre part construire un projet basé sur des **valeurs partagées** (entraide intergénérationnelle notamment).

Une réflexion est également menée sur :

- **l'orientation** des bâtiments,
- la définition des **espaces communs**,
- les **équipements mutualisables** (studio ou chambre d'amis, buanderie, local technique, salle pour se réunir ...),
- les **déplacements** (co-voiturage, espace vélos ...).

Pour **accompagner ces initiatives**, les CAUE sont sollicités par des groupes d'habitants porteurs de projet dans le cadre de leur mission de **sensibilisation** et de **conseil**.

En pièces jointes :

 [resultats_habitat_groupe.pdf](#)

 [autopromotion_habitat_groupe.pdf](#)